ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE FRANÇAISE DE MILAN

## La Bourse aux Livres d'occasion 2018, pour les adhérents APE

1) Le dépôt des livres : Au Foyer ou en permanence du lycée

Lundi 25 juin 8:15 - 17:00

Mardi 26 juin (matin) 8:15 - 12:00

- a) **Sur le site**, consultez les *listes de livres par classe*, pour vérifier que vos ouvrages sont toujours au programme à la rentrée. Vous y trouverez les prix d'occasion selon l'état du livre.
- b) Placez <u>impérativement</u> dans chaque livre <u>une fiche d'identité</u> complétée indiquant le N° APE, le nom de famille, le titre du livre, son état et son prix. L'APE pourra vous conseiller sur le prix/état du livre.
  - Excellent état : intérieur impeccable, et très belle couverture, très rarement utilisé,
  - **Bon état** : intérieur très propre, sans écriture, avec CD, atlas, couverture propre, utilisé avec beaucoup de soin
  - **Usagé**: intérieur ou couverture plus abimée. L'absence de CD ou atlas, les pages manquantes, les écritures doivent être signalées
- c) Chaque dépôt doit être accompagné de la <u>Fiche « liste de dépôt »</u>. Si vous souhaitez récupérer les livres invendus, vous pourrez le faire le jeudi 28 juin lors de la restitution des enveloppes. A l'issue de la bourse aux livres, vous pourrez aussi faire don à l'APE des livres invendus. Ces livres pourront être prêtés aux élèves soutenus par le fonds de solidarité de l'association.
- 2) L'achat des livres au Foyer ou en permanence du Lycée

Mardi 26 juin (après-midi) 14:00 - 17:00 Mercredi 27 juin 8:15 - 17:00

- Consultez la liste des livres à acheter par classe sur le site du Lycée Stendhal.
- > Venez acheter les livres disponibles et réglez le prix fixé selon l'état. Pour éviter des pénuries dans certains niveaux vous ne pourrez acheter qu'un seul exemplaire par enfant en juin. <u>Une date sera proposée à la rentrée pour vous permettre d'acquérir des doubles</u>.

Le règlement s'effectue uniquement en liquide. Seuls les élèves du secondaire peuvent effectuer eux-mêmes les achats.

3) La restitution du fruit de la vente, la récupération des livres invendus, au Foyer.

Jeudi 28 juin 8:15 - 13.00 et 14:00 - 17:00

- Vous récupérez une enveloppe à votre nom contenant le montant de la vente (en liquide) et les fiches d'identité des livres vendus.
  - Vous pouvez envoyer un adulte ou un élève du secondaire à votre place, muni d'une procuration.
- > Vous récupérez vos livres invendus, si vous l'avez stipulé lors de la dépose des livres.
- > Si vous ne pouvez pas vous déplacer ce jour-là, vous pourrez retirer votre enveloppe en septembre lors de la journée des associations.

## IMPORTANT:

- l'APE ne garantit pas que les livres déposés soient achetés ni que les livres recherchés soient disponibles : l'offre et la demande par classe/états des livres varie chaque année.
- Bien vérifier au moment du dépôt l'intérieur des livres qui réserve parfois des surprises. S'il s'avère que l'état du livre a été surévalué, le livre est sorti de la vente.
- Il est impératif de respecter les jours prévus pour le retrait des livres invendus. A l'issue de la bourse aux livres, ils deviennent propriété de l'APE.

Sachez que les livres laissés à l'APE en fin de bourse aux livres peuvent être donnés à des élèves soutenus financièrement par l'APE ou revendus pour répondre à des demandes en cours d'année ; certains sont aussi offerts à des écoles en Afrique ou à Haiti.